

Hautes-Alpes | Vingt préconisations pour structurer la filière "chiens de protection"

Chiens de troupeau : pour les députés, l'État doit structurer la filière

Porté par la députée des Hautes-Alpes Pascale Boyer (LREM), un rapport sur l'efficacité et les difficultés générées par l'utilisation des chiens de troupeaux a été remis à la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, mercredi 5 février.

Par **Clément CARTON** - 11 févr. 2020 à 17:59 | mis à jour à 20:25 - Temps de lecture : 3 min



La députée des Hautes-Alpes Pascale Boyer (LREM) et ses collègues députés ont formulé 20 propositions pour structurer la filière "chiens de protection". Photo archives Le DL /Vincent OLLIVIER

“Structurer la filière “chiens de protection” des troupeaux, accompagner les éleveurs et les bergers et diminuer les conflits.”

Tel est l'objectif du rapport remis par Pascale Boyer, députée LREM de la première circonscription des Hautes-Alpes, et Bénédicte Taurine, députée LFI de l'Ariège, à la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale mercredi 5 février. En cause : un climat tendu et un dialogue difficile entre les différents acteurs concernés par les grands prédateurs – loup, ours, lynx.

Créé le 9 octobre dernier, le groupe de travail a collaboré avec une quarantaine d'acteurs et consacré quatre mois à établir un bilan de l'efficacité et des difficultés générées par l'utilisation des chiens de troupeaux – plus particulièrement les chiens “de protection”, les chiens dits “de conduite” ne posant pas de problèmes.

Le problème de la responsabilité en cas de morsure

Parmi les 20 propositions, les parlementaires estiment que l'État doit structurer la filière "chiens de protection", garante de la sélection des chiens et de leur suivi. Recensement des chiens et des incidents, suivi génétique, protocole pour assurer la reproduction, test de comportements... Le rapport préconise plusieurs modifications de la législation. Notamment pour définir précisément la notion de "responsabilité" en cas par exemple de blessure infligée par un chien à un randonneur. À l'heure actuelle, la loi est trop vague sur ce point.

Positif ou tardif ?

Reste à savoir quelles seront les suites de ce rapport qui touche plusieurs ministères (dont l'Agriculture, l'Écologie, le Travail). « C'est un travail rapide mais pas achevé. Il faut retravailler sur ces propositions », accorde Pascale Boyer. Le rapport doit désormais être présenté au Groupe national loup.

Pour Patrick Boffy, vice-président de Férus, association qui défend l'ours, le loup et le lynx, cela devenait « une nécessité de réfléchir plus précisément au rôle des chiens de protection, qui exigent une forte implication des bergers et des éleveurs ». De son côté, le président de la Coordination rurale 05, Joseph Jouffrey, salue « les efforts des élus qui se préoccupent de la problématique de la prédation » tout en espérant que « ce travail n'arrive pas avec des années de retard ». Certains considèrent que la filière aurait dû être structurée depuis plusieurs années.